



Décret n° 2020-1698 du 23 décembre 2020 modifiant le décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabac et modifiant l'article 281 de l'annexe II au code général des impôts

i Dernière mise à jour des données de ce texte : 26 décembre 2020

NOR : CCPD2027137D

Version en vigueur au 01 janvier 2021

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la relance et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,
Vu le code général des impôts, notamment son article 568 ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 modifié portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabac,
Décrète :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes
Modifie Décret n°2006-742 du 27 juin 2006 - art. 1 (VD)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes
Crée Décret n°2006-742 du 27 juin 2006 - art. 1 bis (VD)

Article 3

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2021.

Article 4

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 23 décembre 2020.

Jean Castex
Par le Premier ministre :

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,
Olivier Dussopt

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Bruno Le Maire